

VISA DE SÉJOUR TEMPORAIRE POUR SUIVRE UN COURS DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Nom(s) et Prénom(s) du demandeur:		
Adresse électronique (Email):		
Numéro(s) de téléphone:		
Motif du déplacement au Portugal:		
PRÉ-REQUIS		
	OUI	NON
Formulaire de demande de visa national , dûment rempli, daté et signé par le demandeur (dans le cas des mineurs, par son représentant légal); 2 Photographies d'identité identiques, récentes et en bon état d'identification du demandeur (1 colée sur le formulaire).	☐	☐
Passeport ou autre document de voyage d'une durée de validité supérieure d'au moins 3 mois à la date d'expiration du visa sollicité . Copie de la page biographique.	☐	☐
Preuve de résidence légale si le demandeur n'est pas un ressortissant du pays de résidence (titre de séjour...), <u>avec une durée de validité supérieure à la date d'expiration du visa sollicité.</u>	☐	☐
Assurance voyage adéquate et valide couvrant les éventuels frais de rapatriement pour raison médicale, de soins médicaux d'urgence et/ou de soins hospitaliers d'urgence.	☐	☐
Extrait de casier judiciaire délivré par l'autorité compétente du pays dont le demandeur est ressortissant ou du pays où il réside depuis plus d'un an (<i>sauf pour les demandeurs âgés de moins de 16 ans</i>), revêtu de l'apostille de La Haye (le cas échéant) ou légalisé, valable jusqu'à 90 jours avant le dépôt de la demande de visa.	☐	☐
Copie du titre de transport de retour .	☐	☐
Preuve de moyens de subsistance : La preuve des moyens de subsistance peut être apportée par : - Les moyens provenant d'une bourse de formation ou d'une subvention ; ou, - Le biais d'une attestation de prise en charge, avec la signature légalisée, souscrite par l'organisme d'accueil.	☐	☐
	☐	☐

OU, EN ALTERNATIVE :		
- Présentation d'une <u>attestation de prise en charge</u>, avec la signature légalisée, souscrite par un citoyen portugais ou étranger titulaire d'un titre de séjour au Portugal qui s'engage à prendre en charge la nourriture et le logement du demandeur de visa, ainsi que le remboursement des frais d'éloignement en cas de séjour irrégulier, accompagnée de: - Déclaration fiscale du souscripteur (année précédente) ; et, - Relevé bancaire du souscripteur (3 derniers mois).	☐	☐
OBJET DU SÉJOUR		
Preuve que le candidat a été admis à un cours/formation d'une durée inférieure à un an délivrée par un établissement d'enseignement ou de formation professionnelle officiellement reconnu ; et	☐	☐
Preuve des moyens de subsistance et d'hébergement.	☐	☐
DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE POUR LES MINEURS		
Enfants mineurs qui ne voyagent pas avec les deux parents ou qui voyagent avec une tierce personne doivent présenter: - Une autorisation de voyage signée par le parent qui ne voyage pas avec l'enfant ou par les deux parents (signature dûment légalisée) ; ou, - Une décision de justice (le cas échéant) autorisant l'enfant à voyager et à s'établir au Portugal pour la période prévue en fonction du motif du séjour ; et,	☐ ☐	☐ ☐
Copie de la pièce d'identité des parents.	☐	☐
VISA DE SÉJOUR TEMPORAIRE POUR SUIVRE UN COURS DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE – ACCORD SUR LA MOBILITÉ DE LA CPLP		
Les citoyens de la CPLP sont exemptés de l'obligation de présenter: - Une assurance voyage valide; - Un titre de transport de retour; et, - La preuve des moyens de subsistance, par le biais d'une attestation de prise en charge financière: - Présentation d'une <u>attestation de prise en charge</u>, avec la signature légalisée, souscrite par l'organisme d'accueil ; ou - Présentation d'une <u>attestation de prise en charge</u>, avec la signature légalisée, souscrite par un citoyen portugais ou étranger titulaire d'un titre de séjour au Portugal qui s'engage à prendre en charge la nourriture et le	☐ ☐	☐ ☐

logement du demandeur de visa, ainsi que le remboursement des frais d'éloignement en cas de séjour irrégulier, accompagnée de:		
- Déclaration fiscale du souscripteur (année précédente) ; et ,	☐	☐
- Relevé bancaire du souscripteur (3 derniers mois).	☐	☐

Note:

Consultez la législation en vigueur sur <https://vistos.mne.gov.pt/pt/vistos-nacionais/legislacao-nacional>

DÉCLARATION

(Nom(s) et Prénom(s) du demandeur)

déclare que:

☐ Je souhaite que ma demande de visa soit analysée par le Poste Consulaire avec les documents manquants marqués sur la liste ci-dessus;

☐ J'ai pris connaissance que:

- Tout dossier incomplet accroît le risque de refus de la demande de visa par l'autorité consulaire.

- Le Poste Consulaire se réserve le droit de demander d'autres documents que ceux mentionnés ci-dessus lorsqu'il le juge opportun.

- À chaque demande de documents supplémentaires ou manquants par le Poste Consulaire au demandeur, l'analyse de la demande de visa est suspendue jusqu'à son dépôt.

- La présentation de tous les documents n'implique pas l'octroi automatique du visa. En cas de refus de la demande, les frais versés ne seront pas remboursés.

- Toute fausse déclaration entraînera le refus de la demande de visa ou l'annulation d'un visa déjà accordé et me rendra passible de poursuites judiciaires en vertu du droit portugais.

- Toutes les communications et notifications relatives à la demande de visa présentée peuvent être envoyées à l'adresse électronique indiquée dans le champ 19 du formulaire de demande de visa, et seront considérées comme ayant été envoyées, selon les termes et aux fins des paragraphes 5 et 6 de l'article 113 du Code de procédure administrative portugais, au moment de l'accès au courriel envoyé ou, en cas de nonaccès à la boîte aux lettres électronique, au cinquième jour ouvré après son envoi.

Date: ____/____/____

Signature: _____